

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-3-6-1

Séance du vendredi 20 octobre 2023

CREATION DE PASS DESTINES A FAIRE DES ALSACIENS LES AMBASSEDEURS DE LEUR PATRIMOINE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à SENE Marc
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à FUCHS Bruno
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à SCHMIDIGER Pascale
KRIEGER Laurent donne procuration à SUBLON Yves
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à VOGT Victor
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MILLION Lara donne procuration à PAGLIARULO Karine
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à REYMANN Anne
SITZENSTUHL Charles donne procuration GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BELTZUNG Maxine
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France
ZELLER Thomas donne procuration à CLAUSS Robin

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les compétences notamment en matière de culture sont partagées entre les communes les départements et les régions,
- VU la délibération n° CD-2022-1-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 21 février 2022 approuvant les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Commission du patrimoine et du rayonnement de l'Alsace du 7 septembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la démarche visant à faire des alsaciennes et des alsaciens les promoteurs de leur patrimoine, à travers les partenariats et le développement de réseaux qui en découleront,
- Approuve la création des pass « Châteaux-Forts » et « Culture scientifique et technique », à compter du 1^{er} janvier 2024, intégrés à la grille tarifaire 2024 présentée en annexe 1 de la présente délibération,

- Précise que les tarifs seront soumis à une délibération de l'Assemblée lors du vote de la DM2 2023.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote